



## **Avis de l'AMIF sur le Contrat de Développement Territorial Paris-Saclay Territoire Sud**

Le 11 septembre 2015

Le décret d'application du 24 juin 2011 relatif aux Contrats de Développement Territorial (CDT) prévus par l'article 21 de la loi du 2 juin 2010 sur le Grand Paris, précise dans son article 11 que l'Association des Maires de l'Île-de-France (AMIF) est saisie pour avis sur le projet de contrat.

L'AMIF souhaiterait tout d'abord encourager la démarche proposée à travers ces CDT car elle permet à des territoires qui, parfois s'ignoraient, de travailler sur un projet commun en vue de se doter d'une identité et d'une image de marque. Cette démarche devrait permettre de revitaliser l'ensemble de la métropole en créant des dynamiques de cluster attractives pour les investisseurs.

L'AMIF sera attentive à ce que ces pôles économiques soient des moteurs sans pour autant entraîner ces territoires vers une hyperspécialisation, qui serait néfaste pour les habitants et la diversité de notre métropole.

L'AMIF considère que ces CDT doivent être au service de l'ensemble de l'Île-de-France ; par conséquent, l'interaction avec les territoires voisins, mais aussi plus lointains, est jugée prioritaire. Il est, en effet, nécessaire d'éviter l'écueil du développement d'une zone urbaine dense s'opposant avec l'apparition de déserts franciliens.

L'ambition économique et culturelle de ces territoires de projets doit être complétée par une offre de logement ambitieuse mais réaliste, ainsi que par une diversité de leur typologie offrant aux habitants un véritable parcours résidentiel.

Enfin, l'AMIF tient à rappeler son attachement à la construction du réseau de transport Grand Paris Express dans son intégralité ; il irriguera ces territoires de projets et sans lui les CDT, où qu'ils soient, se trouvent dénués de leur sens premier.

L'AMIF soutient toutes les initiatives constructives en faveur du Grand Paris, car c'est un projet stratégique pour notre région qui manquait de logements et d'infrastructures en matière de transports et d'équipements publics. C'est une vision qui sera bénéfique aussi bien pour le rayonnement et l'attractivité de l'Île-de-France et de la métropole parisienne que pour le développement de l'ensemble du territoire français. Cette notion de locomotive a déjà été intégrée par la Grande Bretagne avec la construction du Grand Londres. La France doit désormais concrétiser son ambition européenne et internationale à travers ce Grand Paris et ces Contrats de Développement Territorial.

L'avis de l'AMIF prend en compte ces différents critères.

## **Le CDT Paris-Saclay / Territoire Sud**

Le Contrat de Développement Territorial est l'aboutissement du travail commun des sept communes constituant la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay, qui sont Bures-sur-Yvette, Gif-sur-Yvette, Orsay, Palaiseau, Saclay, Saint-Aubin et Les Ulis.

### **Une coopération importante avec les autres territoires**

L'AMIF constate que ce projet prend bien en compte la complémentarité avec les territoires voisins à toutes les échelles territoriales, que ce soit au niveau du cluster, des communes et des recherches universitaires. Le niveau Génomipole d'Evry reste un exemple pour les autres territoires franciliens, il faudra donc continuer à le mettre en avant. Il favorise également leur coopération.

L'intégration du Territoire de Paris-Saclay au système de pôles complémentaires du Grand Paris, ainsi que la logique de complémentarité fonctionnelle des offres immobilières et des positionnements, permettra de créer une meilleure synergie de Paris-Saclay avec les territoires voisins.

En outre, la proximité de l'aéroport international d'Orly justifie l'ambition portée par ce CDT : poser les jalons d'une Silicon Valley à la française.

### **Vers une identité francilienne recouvrant tous les territoires de l'Île-de-France**

Depuis plusieurs années, le territoire de Paris Saclay est le point d'accueil d'Universités et de Grandes Ecoles. Il est ainsi considéré comme un laboratoire francilien en termes d'innovation, de formation et de recherche. La MIT Technology Review, portée sur l'innovation internationale, a classé Paris-Saclay dans le top 8 mondial des « World Innovation Clusters », aux côtés de la Tech City de Londres et de la Silicon Valley.

Pour autant, il convient de prendre en considération les attentes et les besoins des habitants en matière de logement, d'emploi et de service, et l'équilibre régional, en terme de répartition de l'offre. Pour éviter « l'hyperspécialisation », les pouvoirs publics devront veiller à ce que l'emploi et l'habitat soient bien répartis et la saturation des transports et des axes routiers évitée.

L'AMIF estime que le territoire ne pourra se passer d'une stratégie globale pour le Grand Paris, ainsi que du développement de relations étroites avec les Universités de Versailles Saint-Quentin, Evry, ou encore celles de Paris « intra-muros ».

L'AMIF encourage donc la volonté du territoire de se doter d'une identité forte, à travers le développement de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation sur le plateau de Saclay.

## **Une modernisation du territoire sud de Paris-Saclay**

La modernisation du territoire présentée dans ce CDT passe par la conception de quartiers innovants avec, principalement, l'édification d'un campus urbain au sud du plateau de Saclay et sur la N118, intégrant des exigences économiques et sociales, avec la présence d'entrepreneurs sociaux sur le terrain, mais aussi de développement durable. Néanmoins, l'AMIF estime qu'il faudrait alléger la fiscalité locale pour favoriser la création d'emploi.

Par ailleurs, le CDT propose le développement d'outils numériques, afin de faire de Paris-Saclay un « *living lab* » et de mettre au service de l'éco-territoire tous les potentiels scientifiques et d'innovation contenus dans le territoire. Si l'AMIF reconnaît l'importance de la création d'équipements publics structurants et de proximité, il n'en demeure pas moins que la modernisation du territoire doit se faire à tous les niveaux et à toutes les échelles de Paris-Saclay, afin qu'elle soit profitable à tous ses habitants.

L'AMIF constate que le CDT remplit l'impératif d'une interactivité entre les différents mondes de la recherche et celui de l'industrie, notamment avec l'Incubateur Pépinière Hôtel d'Entreprise (IPHE) prévu pour 2018. Cette recherche de synergie ne peut qu'être bénéfique à une heure où la concurrence internationale en termes d'innovation est de plus en plus rude.

## **Un développement prégnant de l'enseignement supérieur et de la recherche**

Le territoire de Paris-Saclay compte en son sein pas moins de 11 Grandes Ecoles et 6 organismes de recherches, soit plus de 10 000 chercheurs et enseignants-chercheurs, environ 50 000 étudiants dont 30 000 en deuxième et troisième cycle universitaire.

Il bénéficie de la richesse et de la qualité remarquable de l'enseignement, avec la notoriété internationale de l'une des deux Universités, Paris Sud, l'excellence des Grandes Ecoles comme l'Ecole Polytechnique et la présence de presque tous les grands organismes de recherche.

L'AMIF voit dans la création de la Fondation de Coopération Scientifique (FCS), créée en 2007 et clé de voûte du Campus Paris-Saclay, la volonté de faire émerger une grande Université française et s'en réjouit.

## **Le développement durable, un enjeu stratégique du sud de l'Île-de-France**

Le CDT de Paris-Saclay offre une véritable stratégie de développement durable à l'aune des recherches scientifiques et de l'innovation présentes sur le territoire. A

travers son industrialisation notable, le CDT offre un accès à l'emploi et à la création d'entreprises non-négligeables et permet de consolider la compétitivité du territoire.

La labellisation « EcoQuartier » des quartiers de l'Ecole Polytechnique et du Moulon, ainsi que l'engagement dans le domaine de la croissance verte, démontrent une véritable stratégie de développement durable. Dans cette optique, l'amélioration des liaisons vallée-plateau se fait en privilégiant les modes doux (vélo et piétons, etc.) et des circulations douces.

Bien que le territoire soit déjà à la pointe de l'innovation, l'AMIF considère que, compte tenu de la compétition des clusters, l'impératif d'innovation mentionné ne doit pas être ni négligé ni abandonné. Il doit être encore plus approfondi, notamment par le développement de Partenariats Publics-Privés (PPP). Ces PPP, prévus par le projet de CDT, devront être mis en place de manière à favoriser notamment la recherche universitaire et l'innovation, la création de PME technologiques, l'entrepreneuriat.

### **L'indispensable protection des ressources agricoles**

Il est à noter que la zone du plateau fait partie du périmètre d'une Opération d'Intérêt National (OIN) pour la création d'une technopole mondiale (développement d'établissements d'enseignement et de recherche de pointe), de zones d'activités et d'environ 100 000 emplois et 80 000 logements.

Le CDT tient à valoriser la vocation agricole du plateau. L'agriculture du plateau démontre une richesse des sols, qui doit créer une activité productive en imbriquant espaces agricoles et tissus urbains, tout en conservant la viabilité économique et fonctionnelle. Ce projet souhaite mettre en œuvre une gouvernance agro-écologique du territoire et renforcer les cultures spécialisées comme le maraîchage.

L'AMIF se montre naturellement soucieuse de l'équilibre global francilien et de la préservation du cœur agricole du plateau de Paris-Saclay. C'est ce que la Loi du Grand Paris a permis, en préservant de l'urbanisation près de 2300 hectares sur le plateau. Elle estime nécessaire que ces terres agricoles demeurent solides, rentables et fonctionnelles, notamment à l'ère de la promotion de l'agriculture de proximité au d'une région Ile-de-France comptant 75% de terres agricoles.

### **La préservation nécessaire du cadre de vie des habitants**

L'AMIF rappelle que sur ce territoire, dont l'identité reste la recherche et l'innovation, les attentes classiques des habitants à l'égard des pouvoirs publics doivent rester prioritaires. Les pouvoirs publics ne devront pas oublier de construire la ville à l'intention des habitants, en mêlant bâtiments tertiaires aux habitats très divers, commerces, équipements, espaces publics et services afin d'obtenir une mixité qui permettra

d'obtenir une meilleure qualité de vie pour les habitants. L'attractivité du territoire sera ainsi développé.

L'AMIF suggère aux pouvoirs publics de créer un espace cohérent, harmonieux et fluide, un tissu urbain et dense qui rassemblerait et décloisonnerait les habitants. A l'instar d'un objectif de 6000 à 8000 logements neufs par an, le site de Paris-Saclay prévoit de réaliser un réel effort de construction dont il faudra définir des modalités, en proposant un véritable parcours résidentiel.

Ce Contrat de Développement Territorial témoigne d'une exploitation intelligente du dynamisme territorial qui met en exergue une véritable diversité des activités du plateau de Paris-Saclay, et de leur développement. Le niveau d'excellence en termes d'innovation est de renommée mondiale. Il permet au territoire de bénéficier d'une réputation de haut niveau en termes d'industrie, d'enseignement et de recherche.

Le développement de l'enseignement et de l'innovation sur ce territoire devrait permettre de défrendre et de tenir le « tryptique : développement économique / transports / logements ».

Au regard des points mentionnés ci-dessus ;

**L'AMIF émet un avis favorable sur le CDT Paris-Saclay / Territoire Sud**